

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERAL E
S/11947
27 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 26 JANVIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre de la Mission du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 19 janvier 1976 (S/11936), j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

La Mission permanente de l'URSS auprès de l'Organisation rejette catégoriquement toutes les inventions calomnieuses visant l'Union soviétique contenues dans cette lettre de la Mission du Zaïre concernant des actes hostiles auxquels l'URSS se serait livrée sur le territoire de la République populaire d'Angola et qui menaceraient la République du Zaïre. De telles affirmations sont absolument dénuées de tout fondement. Tout le monde connaît la position de l'URSS sur la question angolaise. Nous tenons à rappeler qu'il n'y a pas un seul soviétique qui se batte les armes à la main sur le sol angolais. C'est pourquoi on ne peut que s'étonner des assertions non fondées que la Mission du Zaïre a formulées dans sa lettre concernant la présence en Angola d'on ne sait quelles "troupes soviétiques" qui n'existent que dans son imagination.

En réalité, et le monde entier le sait bien, la République populaire d'Angola est victime d'une intervention armée des racistes sud-africains et de détachements divers d'aventuriers-mercenaires, y compris de fascistes portugais qui avaient fui l'Angola, intervention qui a l'appui des forces impérialistes et pro-impérialistes. Ce n'est un secret pour personne que les troupes de la République sud-africaine et des bandes de mercenaires menacent inévitablement de rétablir en Angola l'ancien système colonial, s'efforcent de déchirer la République populaire d'Angola, reconnue actuellement par la majorité des Etats souverains d'Afrique qui soutiennent le peuple angolais et son gouvernement légitime dans la juste lutte qu'ils mènent pour la liberté et l'indépendance de leur pays, pour le droit de déterminer eux-mêmes leur vie et leur destin, contre les forces racistes et impérialistes.

L'Union soviétique, partant de la ligne politique qu'elle s'est toujours fixée, a apporté et apporte un soutien moral et matériel aux peuples qui mènent une lutte de libération nationale pour la liberté et l'indépendance, ce qui est pleinement conforme aux décisions de l'Organisation des Nations Unies comme à celles de l'Organisation de l'unité africaine sur les questions de décolonisation. C'est précisément le cas de la République populaire d'Angola qui, à l'heure actuelle, repousse l'agression des forces racistes et impérialistes.

L'Union soviétique ne recherche en Angola aucun avantage économique, militaire ou d'une autre nature. Notre unique préoccupation est d'aider la République populaire d'Angola à sauvegarder sa liberté et son indépendance. L'Union soviétique condamne catégoriquement l'agression des racistes sud-africains contre la République populaire d'Angola et, avec la majorité des pays africains, se prononce fermement en faveur du retrait immédiat et inconditionnel des forces armées de la République sud-africaine et des détachements de mercenaires fascistes. Des conditions de paix normales doivent être garanties au peuple angolais afin qu'il puisse, sans aucune ingérence étrangère, définir lui-même les voies de son développement dans la paix, la liberté et l'indépendance.

Alors, il ne serait plus nécessaire d'apporter à la République populaire d'Angola l'aide qui est fournie, sous sa forme actuelle, à cet Etat souverain d'Afrique à la demande de son gouvernement légitime. Il est évident que l'aide prêtée à la République populaire d'Angola ne porte préjudice ni aux pays voisins, ni à aucun autre pays africain. Par contre, tous les peuples d'Afrique sont intéressés, de manière primordiale, au renforcement de l'indépendance de la République populaire d'Angola et au départ des interventionnistes sud-africains et des mercenaires étrangers.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'URSS
auprès de l'Organisation des
Nations Unies.

(Signé) Y. MALIK

